



**CONSEIL de PARENTS d'ELEVES**

Elémentaire CAP de BOS / Maternelle LA FARANDOLE – PESSAC  
*Association reconnue d'utilité publique par le décret du 7 Août 1951*

Pessac, le 19 décembre 2006

Monsieur le Maire  
Mairie de Pessac  
39, place de la 5<sup>ème</sup> République  
33600 PESSAC

Objet : Problèmes constatés lors du mouvement de grève des personnels de cantine, et d'accueil périscolaire LR/AR

Copie :

M. CASTELLI, Inspecteur de l'Education Nationale, Circonscription de Cestas-Pessac  
M. BOUTET, Adjoint au Maire de Pessac, chargé de l'éducation  
M. CLERC, Directeur du service éducation, Mairie de Pessac  
M. LAFONT, adjoint Direction du service éducation  
Mme FOURNIER, Directrice de l'école de Cap de Bos.  
Mme BADIOLA, Directrice de l'école maternelle Farandole  
M. PUYVANDRAN, Directeur de l'accueil périscolaire Cap de Bos  
Mme BRETHENOUX, Directrice de l'accueil périscolaire Farandole

Monsieur le Maire,

Lors du mouvement de grève qui a opposé les personnels municipaux à leur employeur, nous avons constaté les dysfonctionnements suivants :

- Les papiers que nous avons affichés sur les panneaux réservés à cet effet ont été arrachés. Ceci est tout à fait regrettable.
- Ces affichages de l'association de parents avaient entre autre pour objectif de corriger une absence quasi totale d'informations, de la part des grévistes comme de la part de leur employeur, la mairie.
- Les professeurs des écoles ont été amenés à gérer les groupes dans des conditions précaires de sécurité, vu l'absence des personnels municipaux.
- Certains enfants ont été obligés de manquer la classe, faute d'une solution de remplacement ; la recherche de solutions alternatives ayant été empêchée par les très courts délais d'information des parents. Il apparaît que la gestion de ce conflit par la mairie a entraîné un non-respect de l'obligation scolaire !
- Pour la très grande majorité des parents et des enfants, le résultat de ce conflit est que la mairie n'a pas assuré le service de restauration. Or il apparaît que ce manquement est contraire à la règle. En effet, les enfants que leurs parents n'ont pas pu venir chercher à l'heure du déjeuner ont bel et bien pu bénéficier d'un repas, servi par un employé non gréviste de la mairie.

Sur ce dernier point, il y a au minimum un déficit d'information de la part de la municipalité. En conséquence, nous envisageons d'adopter la position suivante pour d'éventuels futurs conflits. Tous les enfants n'ayant pas d'autre solution resteront au moment du déjeuner.

Nous attendons une réponse de votre part, en particulier par rapport à ce dernier point. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le conseil local,  
Anne Wimez  
Présidente FCPE CAP de Bos/Farandole